

COMPRENDRE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

HISTORIQUE

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- **1987 : Rapport Brundtland**
Définition du développement durable
- **1992 : Rio de Janeiro**
2^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement entérine le rôle des collectivités locales comme acteur clé pour la mise en application du développement durable au niveau des territoires
Naissance de l'Agenda 21
- **1997 : Kyoto**
Protocole sur la réduction des gaz à effet de serre
- **2002 : Johannesburg (Rio +10) :**
renouvellement des engagements pris à Rio

AU NIVEAU NATIONAL

- **1999 : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT)**
- **2003 : Stratégie Nationale de Développement Durable**
- **2005 : Elaboration d'un cadre de référence pour les projets territoriaux et les agendas 21 locaux**

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- **1989** : Elaboration d'une des premières chartes départementales de l'environnement
- **2000** : Le concept de développement durable commence à être intégré
- **2003** : **Organisation des rencontres pour le Tarn 2002-2012 (Janvier)**
Elaboration du Livre Blanc (Juillet)
Lancement de l'Agenda 21 du Tarn (Octobre)

Assurer un développement durable qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs : tel est l'objectif de l'Agenda 21 du Tarn. Il s'agit de concilier progrès économique et progrès social, tout en préservant l'équilibre naturel de la planète.



QU'EST CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

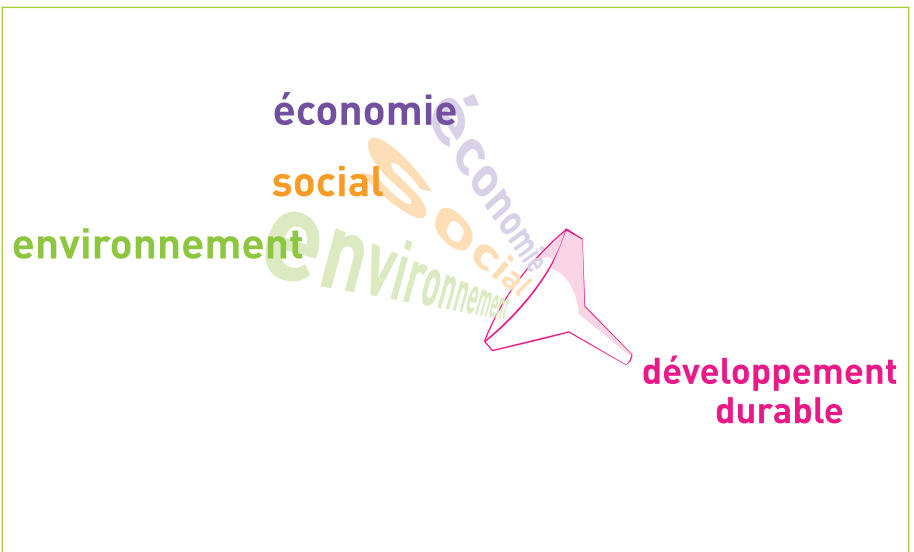
«Le développement durable est le mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

(Rapport Brundtland – Nations Unies - 1987).

QUELS EN SONT LES FONDEMENTS ?

Le développement durable repose sur la base de trois piliers interdépendants :

- **environnement** : préservation des ressources naturelles,
- **économie** : modes de production soucieux de la planète et des personnes,
- **social** : partage et équité.

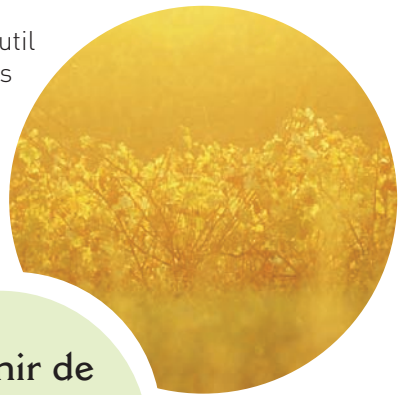


QUELS EN SONT LES ENJEUX ?

Le changement climatique, l'épuisement des énergies, la pollution, la pauvreté et les inégalités sociales sont autant de signes préoccupants. Le développement durable permet de préserver notre planète et ses habitants afin d'éviter que notre génération ne laisse une empreinte irréversible.

COMMENT L'INTÉGRER ?

En 1992, lors de la Conférence de Rio, un outil permettant la mise en œuvre des recommandations liées au développement durable est créé : l'Agenda 21.



L'avenir de
la planète,
nous concerne
au quotidien



Aujourd'hui, 20 % des humains

consomment à eux seuls plus de 86 % des ressources de la planète. Si tout le monde avait nos habitudes de consommation européennes, il faudrait 3 planètes pour répondre aux besoins de l'humanité. Il est urgent de remettre en cause nos modes de production et de consommation avant que les conséquences sur l'environnement soient irréversibles...

LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **L'attractivité** : attirer et maintenir les activités économiques, sociales et culturelles dans le Tarn.
- **La solidarité entre les hommes et les territoires** : soutenir les personnes et les territoires les plus défavorisés.
- **La citoyenneté et la démocratie participative** : rendre le citoyen acteur du territoire.
- **L'accessibilité** : assurer un égal accès de tous les citoyens aux espaces, équipements et services.
- **La prévention** : agir en amont des situations à risques, dans le domaine de l'environnement.